Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212900559-20251222-DCM_2025_45-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2025 Délibération n° 2025-45

Nombre de conseillers en exercice : 23

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **dix-huit décembre** à **dix-neuf heures,** le Conseil Municipal de LE FOLGOËT, dûment convoqué le **douze décembre**, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pascal KERBOUL, Maire.

Présents

Présents	**21**
Votants	**23**
Pour	**23**
Contre	
Abstentions	

Pascal KERBOUL, Odette CASTEL, Michel LE GALL, Emmanuelle LE ROUX, Stéphane LE ROUX, Céline GOUEZ, Gérard MAREC, Cécile GOUEZ, Jacques CARRIO, Nathalie FLOC'H, Jean-Noël LE MENN, Patrick ROUDAUT, Marie LE DU, Xavier LANSONNEUR, Emilie LE JEUNE, Xavier PENNORS, Caroline THOMAS, Yannick GUILLERM, Fabienne LEPOITTEVIN, Florian BUZARE, Olivier BERTHELOT, Rénato BISSON

Absents excusés : 2

Stéphane LE ROUX, et Gwenaëlle LE HIR donnent respectivement procuration à Céline GOUEZ, et Olivier BERTHELOT

Secrétaire de séance

Olivier BERTHELOT

OBJET : Décision modificative – Concession Colbert

Le vote du budget le 28 mars 2025 avait permis d'inscrire les montants nécessaires concernant la concession Colbert au crédit du chapitre 27 – Autres immobilisations financières en section d'investissement. Le contrat conclu en juin 2025 et le dernier guide des imputations budgétaires et comptables de la Direction des Finances Publiques, nous permette d'affiner notre affectation des crédits selon la destination de ceux-ci.

Pour rappel les crédits alloués à l'opération sur l'exercice budgétaire 2025 étaient de 150k€. Ainsi, après réception des titres de la part du concessionnaire SEMBREIZH, et afin de procéder à l'exécution des mandats, il convient donc de modifier la répartition des crédits comme suit :

1. En Fonctionnement

Dépense	Montant	Recettes	Montant
Chapitre 65			
65743 – Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé -Fermiers et concessionnaires	100 000€		
Chapitre 023			
23 – Virement à la section d'investissement	- 100 000€		
Total dépenses	0€	Total recettes	0€

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212900559-20251222-DCM_2025_45-DE

2. En Investissement

Dépense	Montant	Recettes	Montant
Chapitre 27		Chapitre 021	
2764 – Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	-90 000€	*021 – Virement de la section de fonctionnement*	- 100 000€
Chapitre 21			-
21351 – Bâtiments publics	-10 000€		-
Total dépenses	- 100 000€	Total recettes	- 100 000€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE la décision modificative de crédits présentée précédemment.

Pour extrait conforme au registre
Le FOLGOËT, le 22 décembre 2025

Le secrétaire de séance, Olivier BERTHELOT	Le Maire, Pascal KERBOUL
	MAIRIE DE LE FOLGOET 29 (Finistère)

Le Maire de LE FOLGOËT informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de RENNES– 3 Contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.